

# Commune de FRANCHELEINS

## Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal Du jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022 à 20h30

-+--+--+-

L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de FRANCHELEINS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de M. LUX, maire.

Présents : Mme CHAUVOT Stéphanie, M. DEROCHE Christophe, M. Hervé DESTHIEUX, Mme FANGET Laure, Mme FARFOUILLON Brigitte, M. GUIDE Julien, Mme HYVERNAT Lauriane, Mme JOURDAN Sylvie, M. LUCENET Thierry, M. LUX Jean-Michel, Mme MARCHE Nathalie, M. MOLLARD Philippe (arrivée à 20h45), Mme MOUCHETTE Sabrina, M. MOYNE Sébastien, M. NOTIN Guillaume, Mme PERRILLAT MANDRY Monique, M. ROLLET Mathieu, M. VIVIEN-MAGNIEN Johan.

Excusés : Mme JOUBERT Marie.

M. Christophe DEROCHE est désigné comme secrétaire de séance.

-+--+--+-

### **Approbation du précédent compte-rendu**

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du précédent conseil. Il est donc approuvé à l'unanimité.

### **Refonte des parcelles privées communales dans le domaine public**

Les parcelles concernant la rue de la mairie et certaines voiries de lotissement sont à l'heure actuelle dans le domaine privé communal.

Ces parcelles faisant déjà office de voirie et appartenant à la commune, aucune enquête publique n'est nécessaire.

Ainsi, en vertu de l'article L2131-2 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal de procéder au classement des parcelles suivantes :

Lieu	N° parcelle	Surface en m <sup>2</sup>	Kilométrage de voirie en mètre
Rue de la mairie	000 A 621	17	170
	000 A 622	32	
	000 A 623	130	
	000 A 689	698	
	000 A 1080	158	
	A 1121 (division de A 699)	1051	
Impasse des Hironnelles	000 A 608	489	113
	000 A 609	47	
Le clos de Marengis	070 B326	494	56
Impasse de l'Appéum	000 A 652	4519	300
	000 A 653	165	

Impasse de la Gaieté	000 A 880	1552	81
Le clos des Bougainvilliers	003 A 1477	1926	145
Impasse des Lauriers	003 A 1091	5000	487
Rue des Châtaigniers	003 A 1213	366	135
	003 A 1154	449	
	003 A 1158	206	
Impasse des Bouleaux	003 A 961	1928	140
Impasse des platanes	070 B 242	1462	137
Parking rue du Jeu de Boules	070 B 311	57	
	070 B 310	44	
	070 B 315	17	
	070 B 316	61	
Arrêt de bus Châtaigniers	003 A 1204	15	
Parking cimetièrè	000 A 1016	741	
	TOTAL	21624	1764

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, décide :

- de procéder au classement dans le domaine public des parcelles ci-dessus.

### **Régularisation des contrats saisonniers**

M. le Maire expose que comme habituellement, nous avons eu recours à des saisonniers afin de procéder aux travaux d'été dans les espaces verts de la commune, notamment pour l'arrosage et le désherbage.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3 I (2°),

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison de la période estivale, il y a lieu de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent à temps non complet à raison de 15 heures de travail hebdomadaire ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL,

- DECIDE de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent à compter du 04 juillet 2022 pour une durée de 9 semaines.
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 15 heures hebdomadaires.
- DECIDE que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques territoriaux.
- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

## **Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.**

Depuis le dernier conseil municipal, et jusqu'au 31/08/2022, des lignes de trésorerie ont été réalisées pour un montant global de 43 853,90 €.

### **Rapport des commissions.**

#### **- Urbanisme et cimetière**

M. ROLLET : Prochaine réunion PLU pour la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) aux Personnes Publiques Associées (PPA), le 29 septembre prochain à 14h. Le projet de PADD avance avec l'Atelier du Triangle.

Un certificat d'urbanisme a été posé rue de la mairie, pour détacher un terrain à bâtir sur 200 m<sup>2</sup>, mais il pose problème pour la sécurisation du carrefour.

Terrain du diocèse : un rendez-vous a eu lieu pour un accord de division commun.

Une nouvelle réunion d'urbanisme doit être prévue début octobre. M. ROLLET propose le 4 octobre à 18h30, à confirmer.

#### **- Scolaire et Jeunesse.**

Mme MOUCHETTE : la nouvelle directrice de l'école, Claire BLASCO a pris ses fonctions et tout se passe bien à l'école. Pour le périscolaire, la cantine s'organise avec une classe CM1/CM2 à chacun des services. Une agente de la commune de Guereins va être mise à disposition de notre service périscolaire à compter de lundi, pour le remplacement de l'un de nos agents.

L'agrément Service civique est obtenu et le contrat pourra débuter au 5 novembre afin de pouvoir terminer l'année à l'école (contrat de 8 mois).

L'animateur de la MJC est intervenu plusieurs fois en juillet, avec un certain succès.

Plusieurs jeunes ont également participé à la fête du village en lien avec le Comité des fêtes.

#### **- Bâtiments.**

M. DEROCHE : la prochaine réunion de la commission est prévue le 13 septembre à 19h30 en salle des fêtes afin d'être sur les lieux pour déterminer les couleurs des peintures.

Suite à la réunion de cette semaine, la commission souhaite mettre des frigos à l'arrière du bar.

Les travaux devraient commencer début octobre, afin de ne pas annuler les locations déjà validées. Il faudra faire déménager la cantine entre les deux salles pendant la période selon l'avancée des travaux.

Nous avons reçu le devis des cornières pour le local technique.

L'entreprise Fondasol est venue ce jour pour terminer les fouilles en vu de l'étude de sol nécessaire aux travaux d'extension de la mairie.

L'entreprise GIROUD est venue nettoyer les tuiles du toit de l'école. Un roulement sur l'entretien des toitures sera prévu pour l'avenir.

#### **- Communication fleurissement**

Mme CHAUVOT : réunion des associations le jeudi 8 septembre à 19h pour l'établissement du calendrier des manifestations et la préparation du bulletin municipal.

Le Comité de fleurissement est passé la semaine dernière pour évaluer le fleurissement de la commune. Nous n'avons pas de réponse pour le moment.

#### **- Voirie et chemins.**

M. LUCENET : les travaux de voirie devraient commencer au mois de septembre, mais nous n'avons pas encore de date.

Pour le recrutement de l'agent technique : nous avons reçu plusieurs candidats, mais certains ont refusé nos offres. Nous pourrions néanmoins conclure avec l'un d'entre eux d'ici peu.

#### **• Numérique**

M. VIVIEN MAGNIEN : le matériel est installé : ordinateurs, bornes wi-fi, copieurs. L'armoire numérique du bureau de la directrice est rangée, il n'y a plus de fils qui pendent. Un avenant a été réalisé pour prévoir le portier vidéo, qui permettra de voir qui sonne avant d'ouvrir. Il y aura des réseaux sécurisés pour la mairie et l'école, ainsi qu'un réseau visiteur pour le matériel personnel des enseignants. Dans le futur, un réseau wifi sera installé à la salle polyvalente.

### **Questions diverses.**

- M. le Maire indique qu'une réponse à l'offre de M. DUTHEIL pour le rachat du fond de commerce a été faite par la mairie, avec une proposition d'un montant différent. Notre offre a été refusée.

- Fête du village : ça s'est bien passé, même s'il n'y avait pas beaucoup de personnes dans l'après-midi. La soirée a été néanmoins un succès.
- Mme FANGET : certaines maisons du chemin de St Pierre ont un problème de regard d'assainissement bouché, à cause d'un manque de pente. Ils doivent consulter leur promoteur et éventuellement le service assainissement pour un conseil.
- M. ROLLET : la réfection de la route départementale n'est pas du tout satisfaisante. Il y a des graviers partout y compris sur les bas-côtés et qui seront projetés lors des fauchages, il n'y a pas de signalement d'absence de marquage, et les passages piétons n'ont pas été refaits pour le moment, malgré la convention. Un courrier de la mairie va partir vers le Département afin de leur faire part de nos récriminations.
- Mme MARCHE : un forum des dynamiques sociales va avoir lieu à Guereins le 13 octobre prochain, salle de la Calone : défense des droits, justice sociale, etc.
- Mme PERILLAT-MANDRY : elle a remplacé Mme MARCHE à la dernière commission enfance de la CCVSC : il n'y a plus que 195 assistantes maternelles sur le secteur et 17 % vont cesser leur activité dans les deux ans. La micro-crèche de St Etienne sur Chalaronne pourrait fermer pour favoriser l'ouverture à St Didier sur Chalaronne d'une structure plus importante. Il y a un gros manque de moyens de garde dans le secteur qui va être problématique dans le futur.
- M. le Maire sollicite un remplacement pour le mercredi 14 septembre à 14h15 pour l'AG du Club de l'Âge d'or, puisqu'il sera indisponible.
- Le prochain conseil municipal est prévu jeudi 13 octobre 2022 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h10 .

Le maire  
J.M. LUX

Le secrétaire  
C. DEROCHE